

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2021-03-31-00002

ARRÊTÉ

Relatif à la liste, par établissement ou par
organisme, des formations technologiques
ouvrant droit à recevoir des fonds en
provenance du solde de la taxe d'apprentissage
pour
l'année 2021



ARRÊTÉ

Relatif à la liste, par établissement ou par organisme, des formations technologiques ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance du solde de la taxe d'apprentissage pour l'année 2021

**LE PREFET DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le code du travail et notamment ses articles L6241-4 et L6241-5 ;
- VU** la loi n°2018-771 du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;
- VU** le décret n° 2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° IDF-2020-12-31-002 du 31 décembre 2020 relatif à la liste, par établissement ou par organisme, des formations technologiques ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance du solde de la taxe d'apprentissage pour l'année 2020 ;
- SUR** proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

- Article 1^{er}** La liste, par établissement ou par organisme, des formations ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance du solde de la taxe d'apprentissage pour l'année 2021, fixée par l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2021 modifié susvisé, est publiée et consultable sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris à la rubrique « Taxe d'apprentissage-Liste des formations donnant droit à la taxe d'apprentissage 2021 », à l'adresse
« <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/Region-et-institutions/Demarches-administratives/Taxe-d-apprentissage/Taxe-d-apprentissage/Listes-2021> ».
- Article 2** Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 31 mars 2021

**Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris**

signé

Marc GUILLAUME